

Compte-rendu du Conseil Municipal du

samedi 12 décembre 2020

*Le Conseil Municipal de Cordemais s'est réuni le samedi 12 décembre 2020 à 9h00
à l'espace Jean Doucet, hippodrome.*



Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2020

Procès-verbal et compte-rendu d'un conseil municipal sont des documents distincts au plan juridique et au plan formel. Le compte-rendu est plus succinct et ne retrace que les décisions du Conseil, sans détailler les débats ni retranscrire les interventions de la liste de l'opposition.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre dernier est approuvé.



Conventionnement associatif

Didier Chauvière, 1^{er} Adjoint au Maire, présente à l'assemblée deux projets de convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et deux associations de Cordemais.

La première convention a pour objet de définir les conditions du partenariat avec l'Association Culturelle et de Loisirs de Cordemais (ACLC) en vue de promouvoir les activités culturelles et de loisirs, de proposer aux habitants de la commune et plus généralement à ses adhérents, la pratique d'activités culturelles et artistiques. Par cette convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre le projet d'intérêt économique général qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la commune de Cordemais.

La seconde convention a pour objet de définir les conditions du partenariat conclu avec l'Association Sportive Cordemaisienne (ASC) pour la réalisation et la promotion d'activités sportives, de compétition et de loisirs sur Cordemais.

Après avoir pris connaissance des deux conventions annuelles 2021 de partenariat, les élus en approuvent les termes.



Présentation des rapports 2019

Les rapports d'activité sont un compte-rendu décrivant les secteurs d'activité et de service. Ils reprennent les chiffres et les stratégies développées durant l'année au regard des objectifs attendus.

Communauté de Communes Estuaire et Sillon



La CCES a des projets d'aménagement d'envergure, croissance économique, services à la population, qualité du cadre de vie... Estuaire et Sillon, Communauté de Communes entreprenante, vise un développement équilibré de son territoire.

https://www.estuaire-sillon.fr/fileadmin/medias/Publications/Rapport_activite/Rapport_d_activite_2019.pdf

Atlantic'eau



Atlantic'eau est le service public en charge de la distribution de l'eau potable. Ce syndicat, de taille départementale, est sous la responsabilité d'élus locaux qui fixent notamment le tarif de vente de l'eau et programment les investissements. De la source au robinet, Atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau de qualité, à un tarif unique et équitable.

https://www.atlantic-eau.fr/sites/default/files/2020-08/atlanticeau_rpq_2019_hd_ra_web.pdf

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique



Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique est un établissement public local à caractère administratif, géré par des employeurs territoriaux, qui a pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités.

<https://www.cdg44.fr/actualites/rapport-dactivite-2019>

Département de Loire Atlantique



Premier partenaire des communes, avec un objectif d'aménagement équilibré du territoire, le Département les aide techniquement et financièrement pour leurs projets d'investissement, les travaux sur les équipements publics et leur patrimoine.

<https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2020-10/rapport-activite-services-departement-2019.pdf>

Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du port de plaisance de Cordemais : approbation du choix du mode de gestion du service public

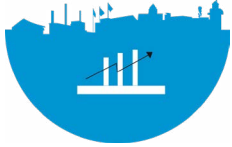
La gestion et l'exploitation du port de plaisance de Cordemais est actuellement assurée par l'Association des usagers et Amis du Port de Cordemais (AUAPC) en délégation de service public et donnent pleine satisfaction.

La convention de service public arrive à son terme le 6 janvier 2021. La commune, ne disposant pas des ressources humaines suffisantes, ni les compétences indispensables à la gestion de son port de plaisance, et afin d'assurer la continuité du service, un nouveau gestionnaire doit être désigné à compter du 21 juillet 2021.

Le Conseil Municipal approuve le principe de gestion en concession de service public pour l'exploitation et la gestion du port de plaisance de Cordemais à compter du 7 juillet 2021, pour une durée de 5 ans et autorise le lancement de la procédure de concession de service public conformément à la réglementation en vigueur.



Finances



Décision modificative budgétaire au BP Ville 2020

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice pour permettre aux écritures budgétaires d'être en parfaite adéquation entre le réalisé et l'affectation d'écriture.

La nature de la dépense est source d'interprétation, aussi, des décisions modificatives doivent être réalisées.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui leur est présentée.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2021 - BUDGET M14 « VILLE » et BUDGET M14 « LOP »

Jusqu'à l'adoption du nouveau budget, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour le fonctionnement et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) pour l'investissement.



Aussi, afin de permettre la poursuite des activités de la commune, il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'année budgétaire 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, par chapitre, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget « Ville » 2020 et au budget « LOP » 2020.

Investissement - Restes à réaliser 2020 sur l'exercice 2021 - VILLE et LOP

Le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

La clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal adopte l'état des restes à réaliser, à savoir :

Restes à réaliser 2020	Exercice 2021
2 650 870,68 €	VILLE
48 188,62 €	LOP

Finances

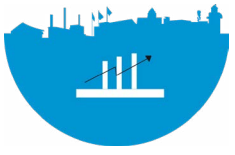


Tableau des amortissements

La commune de CORDEMAIS a dépassé le seuil des 3500 habitants. Aussi, elle est tenue d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'application des durées d'amortissements pour ses Budget principal et Annexe(s).

Il apparaît cependant que certaines immobilisations n'ont pas été intégrées dans le tableau des durées d'amortissement. Il convient donc de modifier ce tableau.

Le Conseil Municipal approuve l'application des durées d'amortissement, qui leur sont présentées, au sein du budget principal et précise que le seuil minimum de l'amortissement est d'une valeur de 600 TTC, en deçà duquel l'immobilisation est amortie sur un an. Il est précisé que ces nouvelles durées d'amortissement s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021.

Clôture du budget Camping-gîtes : intégration des comptes de ce budget et transfert des résultats sur le budget « VILLE »

Le camping et les gîtes de Cordemais font l'objet d'une délégation de service public depuis le début de l'année 2020, c'est pourquoi il convient de clôturer le budget communal y référent.

Le Conseil Municipal procède à la clôture du budget « Camping-gîtes », transfère les résultats du compte administratif 2020 constatés dans le budget annexe « Camping-gîtes », ainsi que l'actif et le passif, au budget principal de la commune.



Admission en non valeur d'un titre

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur le titre 2016T343, émis le 31 décembre 2016, d'une valeur de 1 599,36 € sur le budget « VILLE ».

Ressources Humaines



Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Considérant les différentes créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et le mouvement du personnel, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs, fixe les effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} décembre 2020 et inscrit au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Point sur les commissions communales

Chaque Adjoint fait le point sur la commission dont il a la charge.

Finances publiques et budgets communaux

Pascale CORMERAIS, 2^{ème} Adjointe

La commission a été bien suivie malgré la distanciation et ces rendez-vous ont permis d'aborder la prise en main du vocabulaire des finances locales, ainsi que l'état des lieux fiscal des finances de la commune. Une réflexion est à mener au sujet de la stratégie financière à mettre en place afin de pouvoir assumer un fonctionnement efficace, une reconnaissance du travail des agents de la commune, une fiscalité modérée et la mise en oeuvre des projets.

Relations sociales, Conseil des Sages et monde agricole - Franck CLOUET, 3^{ème} Adjoint

Monde agricole

Nous poursuivons, avec Thierry GADAIS, nos visites auprès des agriculteurs. Les travaux dans les marais devraient commencer début 2021. Nous allons, lors des prochaines commissions, aller sur le terrain avec les élus du syndicat du marais pour échanger.

Relations sociales

Depuis l'installation de notre commission, M. le Maire a convoqué le Comité Technique ainsi que le CHSCT le 3 décembre 2020. Cette 1^{ère} rencontre a permis de faire un état des lieux, de définir les attentes de chacun, ainsi que la manière de fonctionner. Nous avons parcouru le tableau des effectifs, il a été voté à l'unanimité. Les représentants des agents sont satisfaits que le tableau des effectifs évolue dans le bon sens. La rencontre a été constructive et enrichissante.

Conseil des Sages

Les mesures sanitaires retardent la mise en place du Conseil des Sages. Pour notre prochaine réunion, nous inviterons Mme ARZUR (référence locale du FFVCS). Son expérience nous sera d'une grande utilité pour la création du Conseil des Sages.

Solidarité, proximité des services publics, commerces, artisanats et Conseil des Jeunes

Lydie RETAILLEAU, 4^{ème} Adjointe

La 1^{ère} réunion a eu lieu le 21 septembre 2020. Il a été évoqué la création d'un comité consultatif pour analyser les besoins de nos commerces et artisans. Une attente forte de la commission pour renouveler les aides économiques auprès de commerçants, concernant le deuxième confinement. Le Conseil des Jeunes devrait voir le jour pour la rentrée de septembre 2021 ; un travail est en cours de partage avec les autres communes qui ont expérimenté le sujet (les pièges à éviter et les astuces à conserver).

Vie associative, sport, culture et communication - Didier CHAUVIÈRE, 1^{er} Adjoint

La commission du 24 août 2020 a acté la mise en place de ladite commission, le partage sur son rôle et son périmètre d'action. Les différents services de la commune ont été présentés.

La commission du 14 septembre 2020 a été l'occasion d'un temps d'échange avec les présidents de l'ACLC et de l'ASC. Elle a permis également de préparer la commémoration du 11 novembre. La commission prévue le 17 décembre, qui devait permettre de présenter le service « communication » a été repoussée à une date ultérieure en raison du couvre-feu.

Cohésion du territoire, bâtiments et infrastructures routières - Thierry GADAIS, 5^{ème} Adjoint

La dernière réunion en visio, du 12 novembre 2020, a permis de faire le point sur une liste de travaux à engager. Ces aménagements ou réhabilitations seront sur 2 axes : bâtiments et voirie. Il en ressort un tableau avec chiffrages et l'ordre souhaité des priorités de réalisation. Ces priorités seront arbitrées par le Bureau Municipal, d'une part, et la commission Finances, d'autre part.

Commissions



Le but étant de faire en 2021 les travaux les plus urgents, soit aux regards de notre feuille de route (liaison douce « le

bourg < > La Croix Morzel » avec le parking de la gare), soit aux regards des urgences fonctionnelles (réhabilitation de la mairie, salle du Conseil, salle des mariages et accueil).

Un peu en marge, la réflexion sur l'extension du cimetière (urgence absolue) avance ; mais elle doit encore être éclairée par des études pour répondre aux problématiques levées par la DDTM sur les zones humides.

Espaces végétalisés, transition écologique

Alexia ROUSSEAU, 6^{ème} Adjointe

Notre volonté d'avancer s'articule autour de 3 axes :

- agir au plus tôt et très activement pour restaurer (ou tout du moins agir contre la dégradation de) la biodiversité ;
- encourager la réduction des déchets ;
- rendre plus vivant et plus lisible notre Agenda 21.

La réunion de travail du 5 octobre nous a permis de déterminer les actions que nous souhaitons mettre en place dès 2021. Les axes principaux des actions que nous avons envisagées sont d'agir en faveur de la biodiversité, ainsi que sur la sensibilisation au respect de notre environnement et à la réduction des déchets. Même si cette dernière est une attribution communautaire, des actions plus locales peuvent peut-être toucher davantage de public.

La commission du 21 octobre était consacrée au PFDGI. Le principe sera conservé, à savoir la mise en valeur de ceux qui travaillent au quotidien en faveur du mieux vivre ensemble et avec la nature. Cependant, un changement de formule et de nom est souhaité pour le rendre plus lisible et plus attrayant pour un public qui n'est pas déjà convaincu, et montrer qu'avec des petites actions on peut faire de grandes choses. La fusion avec un événement communal est souhaitée. En 2021, la fête du 50^{ème} anniversaire du port le 5 juin paraît tout à fait adapté.

Concernant l'Agenda 21 de la commune, le prin-

cipe des 34 actions et de leur suivi est compliqué à mettre en oeuvre et le nom peu évocateur pour la plupart d'entre nous. Là aussi, une autre dénomination pourrait être envisagée pour cette démarche en faveur du développement durable au sein des collectivités. Un travail de réflexion est nécessaire à mettre en place pour trouver la forme à lui donner, puisque ses actions sont transversales et débordent sur les autres commissions.

Semaine Européenne de réduction des déchets, fin novembre : en l'absence de budget et d'agent dédié, il a été décidé en 2020, année très spéciale, de porter nos efforts sur la communication, dans l'Info hebdo, sur les actions durables des services communaux, les gestes individuels et les adresses utiles qui vont dans le sens de la réduction et la valorisation des déchets. Il serait souhaitable de marquer cet événement annuel par une activité de rassemblement citoyen.

Actualités : les plantations de rosiers et de fruitiers au jardin du Prieuré se sont achevées cette semaine. La commission se réunira en janvier pour travailler sur ces thèmes et rencontrer les membres d'ACROLA (association pour la connaissance et la recherche ornithologique en 44), avec qui nous avons une convention jusqu'en 2022, pour qu'ils nous présentent leurs projets avec les écoles en faveur de la biodiversité. Une visite de différents emplacements pouvant accueillir nos ruches communales est à prévoir avec l'UNAPLA (Union des apiculteurs de LA), avec qui nous avons également une convention de partenariat, pour trouver un endroit plus nourricier pour nos abeilles.

Tranquillité publique, urbanisme et patrimoine

André LANCIEN, 7^{ème} Adjoint

Tranquillité publique

La société de gardiennage qui nous assiste nous a fait part du non respect du confinement par des groupes de jeunes. Des tensions sont apparues entre ceux-ci et certains éléments vindicatifs. La gendarmerie a été alertée autant de fois que nécessaire. Le déploiement des caméras de vidéo-protection arrive à son terme et le recrutement de 2 policiers municipaux est pratiquement finalisé. Ces moyens seront autant d'outils supplémentaires pour juguler les actes d'incivilité.

Commissions



Urbanisme

Les 3 lotissements privés génèrent beaucoup de dépôts de permis de construire, ce qui prouve l'attractivité de la commune. Les très fréquentes sollicitations des aménagements pour acquérir le foncier urbanisable le confirment.

Patrimoine communal

Pour info, la SNCF, dans le cadre de la réhabilitation de son projet « 1001 gares » propose de mettre en location, après rénovation, des gares susceptibles d'accueillir des activités et des services. La gare de Cordemais est iligible. Une réflexion est peut-être à engager sur l'intérêt de cette action.

Vie scolaire, enfance jeunesse

Émilie CHAPALAIN, 8^{ème} Adjointe

La commission a finalisé l'organisation de l'Arbre de Noël 2020 en concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves des deux écoles. La bibliothèque de l'école Pierre et Marie Curie a été réaménagée pour mieux répondre aux besoins des enfants sur les temps de classe et de pause méridienne. Les travaux planifiés cet été se poursuivent (volets roulants électriques, sanitaires, etc.). Ce début d'année scolaire a également vu la mise en place des premières instances officielles : Conseil de l'école Pierre et Marie Curie, Conseil d'administration du collègue Paul Gauguin, première commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la CCES.

CCES



Point sur les dossiers communautaires

Point sur les dossiers de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Conseil d'exploitation de l'office de tourisme de la CCES

Lors de la première réunion du conseil d'exploitation du tourisme du territoire (la compétence tourisme est intercommunale) les sites dotés d'attraits patrimoniaux, ainsi que les sites touristiques ont été passés en revue. L'impact du confinement et de la fermeture des sites touristiques a des retombés sur le fonctionnement des hôtels/gîtes et restaurants du territoire. Il a été demandé, par les participants, entrepreneurs de la CCES, d'articuler les offres touristiques en pensant aux métiers impactés. Un planning des futures activités locales a été présenté. Il a été demandé d'articuler les événements du territoire afin qu'il n'y ait pas de chevauchement de dates et que chacun y trouve sa place et son public.

Commission développement économique du territoire

Trois groupes de travail ont été initiés : l'animation économique du territoire, son attractivité et le foncier économique. Ces ateliers ont détaillé les moyens et structures existants (club des entrepre-

neurs, agent de la CCES en charge du développement économique, répertoire des entreprises du territoire, CCI Nantes et Saint-Nazaire, Banque des territoires...). Des visites régulières d'entreprises sont organisées par le service développement économique de la CCES et des prises de contacts existent avec les clubs d'entreprises (tous les 2 mois). Il a été souligné qu'il est important que des synergies soient créées entre les entreprises, la CCES et les habitants du territoire (application commune, RDV réguliers, visites, infos autour de l'emploi, des stages...). Le but de cette commission est de repenser l'attractivité du territoire en lien avec la mobilité et le développement économique de proximité (marque de territoire).

Services mutualisés

Des pourparlers sont engagés dans le cadre d'une nouvelle organisation concernant les services communs Ressources Humaines et Bâtiments.



Questions
diverses

Accueil et urbanisme de la mairie : actes établis

À titre d'information, le rapport d'activité de l'accueil et du service urbanisme de la mairie pour la période du 10 octobre au 11 décembre 2020 est présenté.

Nombre de personnes reçues en mairie → 2 142

Formalités, état-civil...

Mariages → 8

Pacs → 4

Reconnaissance → 4

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux → 24 (dont 1 refusée et 6 en cours d'instruction)

Certificats d'urbanisme d'information → 64

Permis de construire → 17 (dont 1 refusé et 4 en cours d'instruction)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La convention avec l'ADMR pour le portage des repas n'a pas été reconduite. Une solution de substitution est en cours d'étude.

La municipalité a toutefois décidé de prendre en charge le coût total du portage des repas au lieu de 50 %. Une analyse des besoins sociaux va être menée sur la commune au cours du second trimestre afin d'affiner l'offre à la population.

Le repas des aînés étant malheureusement annulé, une distribution de colis sera faite à l'ensemble des aînés de la commune âgés de plus de 70 ans par les élus.



Fin de la séance à 11h40.